



COMMUNE
D'YCOIGNE



COMMUNE
DE LENS



COMMUNE
DE CHERMIGNON



COMMUNE
DE MONTANA



COMMUNE
DE RANDOGNE



COMMUNE
DE MOLLENS

Incitation à la mise en location touristique durable

**RESIDENCE
SECONDAIRE**

CONTRAT D'ENGAGEMENT

ET DEMANDE DE SUBVENTION UNIQUE

**(SELON RÈGLEMENT D'APPLICATION SUR LES LOCATIONS TOURISTIQUES DE COURTE DURÉE
- ARTICLES 11 À 17)**

Un formulaire par logement

1. Requérant (Propriétaire)

Nom

Prénom

Domicile (adresse complète)

2. Résidence Secondaire (soumise au RQC)

Commune

Adresse /

Nom d'immeuble /

N° d'immeuble

N° de la parcelle

Appartement

Chalet

Si appartement, étage n°

N° de PPE

Date du permis de construire



3. Montant de la subvention unique

À remplir par l'administration communale

Taxe de remplacement versée

Ou

Taxe de remplacement totale de l'immeuble

Taxe calculée (prorata m² de RS)

Montant de la subvention unique
(50% de la taxe)

4. Conditions

A Préliminaires

- 1 Par acte de vente conclu le....., le requérant a acquis la parcelle susmentionnée dans le but d'y construire une résidence secondaire individuelle.
- 1^{bis} Par acte de vente conclu le....., le requérant a acquis la nouvelle résidence secondaire susmentionnée (achat de première main obligatoire).
- 2 La construction de la nouvelle résidence secondaire considérée est soumise au règlement des quotas et du contingentement (RQC) qui prévoit qu'une taxe de remplacement de 15% prélevée en cas de construction de résidence secondaire individuelle.
- 2^{bis} Cette acquisition est soumise au règlement des quotas et du contingentement (RQC) qui prévoit qu'une taxe de remplacement de 20% prélevée en cas de construction d'un appartement en résidence secondaire.
- 3 Le règlement d'application du RQC sur la location touristique de courte durée des logements soumis au RQC prévoit que la taxe versée peut être partiellement remboursée (50%) pour autant que le propriétaire s'engage à louer l'objet considéré au minimum 10 semaines par année (1^{er} mai – 30 avril), ceci obligatoirement pendant 10 ans consécutivement.

B Modalités

- 1 La location doit être effectuée par l'intermédiaire d'une agence de location reconnue par les 6 communes (voir liste).
- 2 Le requérant ainsi que l'agence de location s'engagent pour le 30 juin de chaque année à déposer à la commune du lieu de situation de la résidence secondaire, la preuve de la location effective des minimums 10 semaines (70 nuitées). Cette preuve sera fournie par la présentation des contrats de location, acquittement des taxes de séjour, identités complètes des locataires.
- 3 Les locations effectuées au bénéfice du conjoint, du partenaire enregistré, du concubin, ou de parenté en ligne directe ne sont pas prises en considération.
- 4 L'agence de location reconnue ne peut louer à un même locataire le logement considéré plus de 4 semaines (28 nuitées) par saison (hiver : 1^{er} décembre au 30 mai ; été : 1^{er} juin au 30 novembre).
- 5 Si le propriétaire ne peut apporter la preuve de la location effective de 10 semaines par année, le présent contrat est rompu et la subvention initialement octroyée sera,



dès lors, immédiatement perçue par la commune, ceci au prorata temporis, à savoir 1/10 pour chaque année manquante. Des frais supplémentaires seront également demandés pour rupture du présent contrat d'engagement. Ces frais s'élèveront à Frs 2'000.- .

- 6 La durée du présent contrat d'engagement est de 10 ans à partir de la signature du ledit contrat.
- 7 La taxe de remplacement initiale totale de la résidence secondaire considérée est de Frs.....- En conséquence, la commune s'engage à verser la subvention d'un montant de Frs.....- au propriétaire dès la signature du présent contrat.
- 8 Le for en cas de procédure est celui de Sierre et le droit suisse est exclusivement applicable au présent contrat.

5. Documents nécessaires

- Convention et cédule hypothécaire
- Copie du contrat de location avec une agence reconnue

Le propriétaire

Lieu et date :		Signature
----------------	--	-----------

La commune

Lieu et date :		
----------------	--	--

Signature du Président		Signature du secrétaire
------------------------	--	-------------------------